EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **21 décembre 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt et un décembre deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Marianne MAXIMI à Alparslan COSKUN, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Florent NARANJO**

Monsieur Grégory BERNARD quitte la séance pendant le débat de la question n°7 et donne pouvoir à Madame Marion CANALES.
A la demande de Monsieur Alain LAFFONT pour le groupe France Insoumise, la question n°10 est scindée en deux :
- n°10 : Prise de participation dans la SCIC « Epicentre Cowork »
- n°10bis : Désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de la SCIC « Epicentre Cowork »

Rapport N° 16

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE AJUSTEMENT DU PREVISIONNEL 2017 POUR LE SERVICE MIS A DISPOSITION « PATRIMOINE BATI »

Les conventions de mutualisation de services entre la communauté urbaine clermontoise et la ville de Clermont-Ferrand prévoient l'élaboration de fiches sectorielles prévisionnelles pour l'année en cours.

La "Convention de mise à disposition de services entre la communauté d'agglomération et la ville de Clermont-Ferrand", qui a pris effet le 1er janvier 2017, a créé de nouveaux services mutualisés.

Des fiches sectorielles prévisionnelles pour 2017 ont été élaborées et soumises au conseil municipal du 16 décembre 2016. Au vu de ces fiches sectorielles, les collectivités bénéficiaires peuvent procéder au paiement des montants prévisionnels par unique versement en année n.

Néanmoins, pour le service Patrimoine Bâti, le coût prévisionnel 2017 doit être revu. En effet, il s'avère que le montant prévisionnel est surestimé en raison notamment du transfert à la communauté urbaine, courant 2017, d'un certain nombre de marchés (fluides, nettoyage). La fiche sectorielle prévisionnelle 2017 du service Patrimoine Bâti est ainsi revue afin d'ajuster le titre à émettre.

Le tableau de synthèse ci-après présente l'ajustement du coût prévisionnel 2017 pour le service mis à disposition (SMAD) Patrimoine Bâti :

Interventions de la Ville de Clermont-Ferrand pour Clermont Auvergne Métropole :

	2017			
	Prévu au budget primitif		Prévu en DM4	
	ETP	I	ETP	I
DPB	14,4	1 903 276	14,4	1 613 058

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de modifier le montant prévisionnel 2017 du service Patrimoine Bâti mis à disposition à hauteur de 1 613 058 €.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibérations.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 décembre 2017
Pour le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN

Fiche sectorielle de mutualisation - Ajustement du prévisionnel 2017
Mise à disposition de la Direction du Patrimoine Bâti de la Ville de Clermont-Ferrand
au profit de Clermont Auvergne Métropole

Délibération du conseil de la communauté du 9 décembre 2016.
Délibération du conseil municipal du 16 décembre 2016.

Pour la ville de Clermont-Ferrand :

Direction / Service mis à disposition : Direction du Patrimoine Bâti (DPB)
Directeur / Chef de service : Mme MORISSET
Référent avec Clermont Communauté : Mme MORISSET

Pour la communauté urbaine :
Direction / Service de rattachement : Service Patrimoine Bâti Communautaire
Directeur / Chef de service : M. DARTIGUES
Référent avec la commune : Mme FAOU

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition (MAD) est réalisée en vue de concourir à la maintenance et à l'exploitation des bâtiments communautaires ci-après listés :

- Pascalis 1 et 2 ;
- Pépinière J. Claret ;
- Bibliobus ;
- Aire d'accueil des gens du Voyage Beaulieu ;
- Hôtel du Brezet ;
- Centre de loisir des jeunes (Fontcimagne) ;
- Patinoire ;
- Le Panoramic ;
- Piscine de Coubertin ;
- Piscine J. Magnier ;
- Déchetterie les Gravanches ;
- Stade G.Montpied ;
- Médiathèque de Jaude ;
- Médiathèque Croix-Neyrat ;
- Bibliothèque la Glacière ;
- Bibliothèque Jean Zay ;
- Bibliothèque la Jetée ;
- Bibliothèque A France ;
- Bibliothèque du Patrimoine ;
- Parcs relais Dunant, Les Pistes, Neyrat ;
- Le Belvédère ;
- Le Parvis et les locaux des préventeurs ;
- Local Bibliobus ;
- **Centre Technique la Charme (parties occupée par les services communautaires)**
- **Centre Technique du Limousin (hors garage, archives, restaurant, logement du concierge) ;**
- **Dépôts de Voirie sur le territoire de Clermont-Ferrand ;**

- Musées Bargoin, Lecoq **et Musée d'Art Roger Quilliot ;**
- Usine Elévatoire ;
- Immeuble 58 Bd Berthelot ;
- Laboratoire Municipal ;
- Locaux techniques liés au service de l'eau *(liste exhaustive) ;*
- Maison du Tourisme ;
- Parkings 1er Mai, Blaise Pascal, Gambetta, Poterne, Vercingétorix, Fontgièvre, Médiathèque, Saint-Pierre.

La DPB est un service mis à disposition de la communauté afin de conduire les missions suivantes :

- prestations complètes de dépannages et réparations (urgentes ou non) et travaux de modifications des locaux, effectués en régie, maintenance des équipements techniques, en incluant la maîtrise d'œuvre associée à ces opérations, avec l'ensemble des moyens nécessaires (matériels, fournitures, sous-traitance et véhicules) ;
- maîtrise d'œuvre, conduite d'opération (tous secteurs d'intervention – patrimoine bâti) ou assistance à maîtrise d'ouvrage, y compris sous-traitance nécessaire pour ces missions et véhicules nécessaires à la conduite de ces missions ;
- accompagnement et gestion des problématiques de sécurité et d'accessibilité des ERP, pour la passation de contrats de maintenance d'installations techniques (chauffage, ascenseurs, télésurveillance…), ainsi que les véhicules nécessaires à la conduite de ces missions ;
- gestion patrimoniale, administrative et technique, comprenant tenue d'une base de données patrimoniale, y compris outils et véhicules nécessaires à la conduite de ces missions, y compris la gestion des énergies ;
- nettoyage de certains de ces locaux (en gras dans la liste précédente), y compris fournitures et marchés associés, outillages et véhicules nécessaires à cette action ;
- taches administratives et comptables liées à l'ensemble des missions citées plus haut ;
- le traitement des tags sur les bâtiments communautaires et sur le mobilier urbain ;
- la dératisation : activités et budget pour les campagnes préventives sur le réseau d'assainissement ;
- la désinsectisation ;
- la surveillance du parc de défibrillateurs.

Détail des Montants prévisionnels ajustés pour l'année 2017 :

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2016 actualisé au vu des dépenses réalisées jusqu'en novembre 2017.

ETP	Masse salariale	Charges directes	Total
14,4	555 511 €	1 057 547 €	**1 613 058 €**

Total pour cette mise à disposition 1 613 058 €.

Accusé de réception

ville de Clermont-Ferrand

Objet de l'acte :	**Convention de mise à disposition de services avec la Communauté Urbaine - Ajustement du prévisionnel 2017 pour le service mis à disposition "Patrimoine Bâti"**
Date de création de l'acte:	**21/12/2017**
Date de réception de l'accusé de réception :	**26/12/2017**
Numéro de l'acte :	**CM211217_ODJ16**
Identifiant unique de l'acte :	**063-216301135-20171221-CM211217_ODJ16-DE**
Nature de l'acte :	**Délibération**
	7. 10
Matières de l'acte :	**Finances locales**
	Divers
Date de la version de la classification :	**19/04/2017**
Dernière date de modification classification Préfecture :	**19/04/2017**
Noms des fichiers :	**99_DE-063-216301135-20171221-CM211217_ODJ16-DE-1-1_1.pdf**